

Deloitte.



Deloitte
Learning & Development

Catalogue 2019

Secteurs (Banque, Assurance, Gestion d'actifs)

<i>Contrôle interne/Gouvernance et conformité</i>		
Sécurité financière (lutte anti-blanchiment et lutte contre le financement et le financement du terrorisme, embargo)	27	
Lutte anti-blanchiment et lutte contre le financement du terrorisme : principes et tendances	28	
Fraude dans le secteur financier (Détection/Prévention)	29	
Gouvernance et contrôle interne dans le secteur financier (banque, assurance, gestion d'actifs) : principes et meilleures pratiques	30	
Fonction conformité : enjeux et meilleures pratiques	31	
Abus de marché	31	
Visites inopinées	32	
Dispositif de détection des opérations suspectes	32	
Filière répressive	33	
<i>Découverte métiers fondamentaux</i>		
Connaissance de l'environnement bancaire	34	
Assurance		
<i>Comptabilité</i>		
Comptabilité d'assurance – Normes françaises	35	
Comptabilité d'assurance – Normes IFRS	35	
Finance pour non-financiers	36	
IFRS 17 - Principes clés et mise en pratique	37	
<i>Prudentiel/Risques</i>		
Techniques de gestion et de mesure de risque d'investissement dans un contexte de Solvabilité 2		38
Comprendre la gestion actif-passif en assurance vie		39
Mettre en œuvre la modélisation ALM en assurance vie		39
Intégrer l'ORSA dans la gestion des risques de l'entreprise		40
Définir le cadre de gestion des risques sous Solvabilité 2		40
<i>Contrôle interne/Gouvernance et conformité</i>		
Lutte anti-blanchiment et lutte contre le financement du terrorisme : principes et tendances		41
Fraude dans le secteur financier (Détection/Prévention)		42
Gouvernance et contrôle interne dans le secteur financier (banque, assurance, gestion d'actifs) : principes et meilleures pratiques		43
Fonction conformité : enjeux et meilleures pratiques		44
<i>Excellence opérationnelle</i>		
Formation des Administrateurs - Responsabilités et comptes (Module 1)		44
Formation des Administrateurs - Risques et solvabilité (Module 2)		45
Les enjeux de la qualité de données sous Solvabilité 2		45

Secteurs

Gestion d'actifs

Contrôle interne/Gouvernance et conformité

La réglementation Asset Management 46

La protection des investisseurs 46

Pratiques et réglementation en matière de rémunération dans les sociétés de gestion 47

Lutte anti-blanchiment et lutte contre le financement du terrorisme : principes et tendances 47

Fraude dans le secteur financier (Détection/Prévention) 48

Gouvernance et contrôle interne dans le secteur financier (banque, assurance, gestion d'actifs) : principes et meilleures pratiques 49

Fonction conformité : enjeux et meilleures pratiques 50

Abus de marché 50

Visites inopinées 51

Dispositif de détection des opérations suspectes 51

Filière répressive 52

Excellence opérationnelle

Les méthodes anti-dilutives 52

Meilleures pratiques en matière de reporting 53

Introduction à l'attribution de performance 54

Conformité avec les normes internationales GIPS : les concepts clés 54

Découverte métiers fondamentaux

La distribution de fonds 55

Comprendre l'Asset Servicing 55

Réglementation Fatca 56

MiFiD 2 – Directives marchés d'instruments financiers 57

Les nouvelles dispositions de ucits v : la relation dépositaire – sgp en question 58

Comment mettre en œuvre la loi Sapin 2 ? 59

Réponse aux appels d'offres de marchés publics

Maîtriser les règles du nouveau Code de la Commande Publique (ex Code des Marchés Publics).
Remplir les documents administratifs, en co-traitance, en sous traitance, avec des experts....
Maîtriser la signature électronique et les différentes sortes de plateforme de dématérialisation.

Programme

Nouveaux concepts du Code de la Commande Publique. Ordonnance du 23 juillet 2015 et Décret du 27 mars 2016.

Les différents types de marchés, les seuils, les procédures, les publicités applicables.

La réponse dématérialisée, la signature électronique.



0,5 jour

Code : AO-1

Public

Toute personne devant répondre à des appels d'offres de marchés publics

Animation

L'animateur de ce module est un expert des marchés publics avec plus de 20 ans d'expérience.

Pré-requis

Aucun.

Associations, fondations, fonds de dotation – Caractéristiques, analyse comparative des principales formes juridiques

Donner une connaissance d'ensemble des caractéristiques juridiques, comptables, fiscales des formes juridiques les plus couramment utilisées pour porter un projet associatif non lucratif ainsi que des clés pour opérer un choix de forme juridique.

Public

Porteurs de projets, dirigeants associatifs.

Animation

L'animateur de ce module est expert-comptable, commissaire aux comptes ou avocat, spécialiste du secteur non lucratif.

Pré-requis

Aucun.

Le plus

En conclusion, concrétisation des acquis par la construction par les participants d'un tableau comparatif de synthèse.

Programme

Juridique

Présentation des caractéristiques juridiques des différentes personnes morales (objet social, capacité juridique, rédaction des statuts, fondateurs, modes de gouvernance, dotation minimale...).

Comptabilité

Exposé des obligations comptables et de certification des comptes des différentes formes juridiques. Présentation succincte des référentiels comptables et des spécificités comptables du secteur non lucratif. Présentation des spécificités de chaque forme juridique.

Fiscalité

Présentation succincte de la démarche d'analyse de l'administration fiscale, illustration des activités lucratives – non lucratives par des exemples, principe de sectorisation. Impôts commerciaux, autres impôts, fiscalité des revenus du patrimoine.

Conditions de mise en œuvre des dispositifs de réduction d'impôts : personnes physiques (IR et ISF), personnes morales assujetties aux impôts commerciaux.

Ressources

Revue des différentes ressources possibles pour chaque forme juridique - Identification des ressources interdites.

Synthèse et révision du programme de la journée : élaboration d'un tableau comparatif des caractéristiques des différentes formes juridiques.



1 jour

Code : ASS-1

La Fondation d'entreprise

Maîtrise du dispositif législatif et réglementaire relatif à la fondation d'entreprise, des règles de mise en œuvre de la fondation, de la fiscalité et des dispositifs comptables.

Public

Cette formation est destinée aux responsables financiers, contrôleurs de gestion, chefs d'entreprise.

Animation

L'animateur de ce module est expert-comptable, commissaire aux comptes ou avocat, spécialiste du secteur non lucratif.

Pré-requis

Connaissance générale sur le secteur non lucratif et les principales formes juridiques (Associations, fondations).

Le plus

Une formation à 360° sur la fondation d'entreprise incluant de nombreuses comparaisons avec les autres formes juridiques non lucratives, illustrée de nombreux exemples et expériences.

Programme

Le régime juridique.

Les caractéristiques juridiques de la fondation d'entreprise issues des textes législatifs et réglementaires.

La définition de l'objet de la fondation. La rédaction des statuts.

Le programme d'actions pluriannuel (PAP).

La capacité juridique de la fondation : acceptation de libéralités, acquisition d'immeubles, souscription d'emprunt, etc.

La gouvernance de la fondation.

Le contrôle de l'autorité administrative.

Choix entre fondation d'entreprise et fonds de dotation.

Fiscalité :

- présentation succincte de la démarche d'analyse de l'administration fiscale, illustration des activités lucratives – non lucratives par des exemples, principe de sectorisation. Impôts commerciaux, autres impôts ;
- dispositifs de réduction d'impôts applicables aux dons et mécénat et conditions de mise en œuvre ;
- notion d'intérêt général.

Distinction entre mécénat et parrainage.

Reçu fiscal et déclaration CERFA n° 2069 MD relative au mécénat.

Le traitement des opérations par l'entreprise mécène :

- la détermination du résultat imposable ;
- la détermination du seuil de réduction d'impôt ;
- le calcul et application de la réduction d'impôt ;
- reçu fiscal et déclaration CERFA n° 2069 MD relative au mécénat.

Les ressources : ressources autorisées- ressources interdites (fondateurs et donateurs) ; les versements complémentaires au PAP.

Les projets et programmes : recensement-sollicitation, sélection, attribution des financements, conventions, dispositifs de reporting, contrôle de l'utilisation des fonds.

Comptabilité :

- exposé des obligations comptables et de certification des comptes ;
- présentation succincte – rappel des référentiels comptables et des spécificités comptables du secteur non lucratif ;
- présentation des spécificités comptables de la fondation (comptabilisation de la dotation) ;
- comptes consolidés et fondation d'entreprise.

La prorogation de la fondation d'entreprise.

La dissolution de la fondation d'entreprise.



1 jour

Code : ASS-2

Le fonds de dotation

Maîtrise du dispositif législatif et réglementaire relatif au fonds de dotation, des règles de mise en œuvre du fonds de dotation, de la fiscalité et des dispositifs comptables.

Public

Cette formation est destinée aux porteurs de projets, dirigeants associatifs et responsables administratifs et financiers.

Animation

L'animateur de ce module est expert-comptable, commissaire aux comptes ou avocat, spécialiste du secteur non lucratif.

Pré-requis

Connaissance générale sur le secteur non lucratif et les principales formes juridiques (Associations, fondations).

Le plus

Une formation à 360° sur le fonds de dotation incluant de nombreuses comparaisons avec les autres formes juridiques non lucratives, illustrée de nombreux exemples et expériences.

Programme

Le régime juridique.

Les caractéristiques juridiques du fonds de dotation issues des textes législatifs et réglementaires.

La définition de l'objet du fonds. La rédaction des statuts.

La capacité juridique du fonds : acceptation de libéralités, acquisition d'immeubles, souscription d'emprunt...

La gouvernance du fonds de dotation.

Le contrôle de l'autorité administrative.

Choix entre dotation consommable et dotation non consommable. Condition d'appel à la générosité du public.

Fiscalité :

- présentation succincte de la démarche d'analyse de l'administration fiscale, illustration des activités lucratives – non lucratives par des exemples, principe de sectorisation. Impôts commerciaux, autres impôts ;
- la fiscalité des revenus du patrimoine selon le régime de consommabilité de la dotation ;
- dispositifs de réduction d'impôts applicables aux dons et mécénat et conditions de mise en œuvre ;
- notion d'intérêt général.

Les ressources : ressources autorisées- ressources interdites (subventions).

La gestion financière du fonds.

Les projets et programmes : recensement-sollicitation, sélection, attribution des financements, conventions, dispositifs de reporting, contrôle de l'utilisation des fonds.

Comptabilité :

- exposé des obligations comptables et de certification des comptes ;
- présentation succincte – rappel des référentiels comptables et des spécificités comptables du secteur non lucratif ;
- présentation des spécificités comptables du fonds de dotation (comptabilisation de la dotation).

La dissolution du fonds de dotation.

La transformation du fonds de dotation en fondation reconnue d'utilité publique.



1 jour

Code : ASS-3

Fiscalité des organismes sans but lucratif

A l'issue de cette formation, les participants appréhendent les clés de la démarche d'analyse de l'administration fiscale, les mécanismes de sectorisation et filialisation des activités lucratives, les conséquences en termes d'impôts commerciaux d'une part, d'autres impôts d'autre part.

Public

Cette formation est destinée aux dirigeants associatifs, aux responsables administratifs et financiers.

Animation

L'animateur de ce module est expert-comptable, commissaire aux comptes ou avocat, spécialiste du secteur non lucratif.

Pré-requis

Connaissance générales sur la fiscalité des entreprises (IS, TVA, CET).

Le plus

Un module pragmatique et opérationnel permettant de comprendre les règles et enjeux de la fiscalité d'une association, d'une fondation ou d'un fonds de dotation.

Programme

Présentation illustrée de la démarche d'analyse de l'administration fiscale du caractère lucratif des activités.

Points d'attention sur la gestion désintéressée, le régime des rémunérations des dirigeants (conditions de mise en œuvre et obligations spécifiques).

Activités commerciales accessoires : dispositif de la franchise ; dispositifs de sectorisation ou filialisation des activités lucratives.

Les impôts commerciaux applicables aux activités lucratives : TVA, IS, CET.

Les impôts applicables aux activités non lucratives : taxe sur les salaires, taxe d'habitation, etc.

Les obligations déclaratives particulières : Déclarations annuelles des salaires, des honoraires.

La fiscalité des revenus du patrimoine d'une association, d'une fondation, d'un fonds de dotation.

Les régimes fiscaux spécifiques applicables à certaines activités.

Situation particulière des groupes associatifs : facturation de quote-part de frais communs.

Les manifestations de soutien.

Conclusion – synthèse.

Formalisation du schéma d'analyse du caractère lucratif des différentes activités.

Récapitulation et comparaison des impôts applicables selon l'analyse du caractère lucratif ou non de l'organisme et de ses activités.

Conséquence de l'analyse du caractère lucratif sur la question de l'intérêt général et donc sur la capacité à émettre des reçus fiscaux (Lien avec la formation Dons et mécénat : dispositifs de réduction d'impôts).



1 jour

Code : ASS-4

Dons et mécénat : dispositifs juridiques et dispositifs fiscaux de réduction d'impôts pour particuliers et entreprises

Le participant acquiert une connaissance de la nature juridique de ces opérations, des différents dispositifs fiscaux incitatifs et des conditions qui y sont associées.

Public

Cette formation est destinée aux dirigeants, aux responsables financiers, aux mécènes.

Animation

L'animateur de ce module est expert-comptable, commissaire aux comptes ou avocat, spécialiste du secteur non lucratif.

Pré-requis

Aucun.

Le plus

Une approche à 360° et une mise en perspective des différentes formes de générosité, pour les mécènes et les organismes bénéficiaires.

Programme

Nature juridique des opérations.

Dons manuels des particuliers :

- distinction entre dons et apports, dons et cotisations ;
- distinction entre dons et libéralités ;
- cas particulier des abandons de frais par les bénévoles ;
- abandons exprès de revenus ou de produits ;
- notion de contreparties

Mécénat d'entreprises :

- distinction entre mécénat et parrainage (sponsoring) ;
- les différentes formes du mécénat.

Dons affectés : engagement de l'organisme bénéficiaire à utiliser les fonds conformément à leur affectation.

Dispositifs fiscaux incitatifs – Avantage fiscal pour le donateur - Réductions d'impôts et Reçu fiscal :

- dons des particuliers – réduction d'impôt sur le revenu ;
- dons des particuliers – réduction d'impôt de solidarité sur la fortune ;
- dons des entreprises – réduction d'impôt sur les sociétés ; conséquences sur le calcul du résultat fiscal et la TVA.

Reçu fiscal.

Conditions de mise en œuvre des dispositifs de réduction d'impôt :

- gestion désintéressée et caractère non lucratif des activités (lien avec le module de fiscalité des organismes non lucratifs) ;
- objet et activités de l'organisme ;
- intérêt général et cercle restreint de personnes ;
- localisation géographique de l'organisme - Territorialité des dons – Territorialité de l'utilisation des fonds collectés.

Conditions spécifiques associées à la réduction d'ISF : organismes bénéficiaires.

Le rescrit fiscal.

Appel à la générosité du public :

- Règlementation associée
- Dispositifs de contrôle de la collecte
- Le Compte d'Emploi annuel des Ressources

Les nouveaux modes de collecte :

- dîners de gala et soirées de charité ;
- loteries et tombolas ;
- produits partagés, produits solidaires ;
- dons par SMS, Arrondis sur salaires ou tickets de caisse ;
- ventes aux enchères ;
- financement participatif.



1 jour

Code : ASS-5

Obligations comptables et principes de comptabilité pour le secteur non lucratif

Appréhender les obligations comptables et financières d'un organisme non lucratif. Maîtriser les spécificités comptables associées aux opérations d'un organisme sans but lucratif (subventions, dons et libéralités, fonds dédiés, fonds propres, contributions volontaires en nature...). Disposer des clés de lecture des comptes annuels.

Public

Cette formation est destinée aux dirigeants (notamment trésorier, membre du comité d'audit), aux responsables administratifs et financiers, aux bailleurs de fonds.

Animation

L'animateur de ce module est un expert-comptable ou commissaire aux comptes.

Pré-requis

Connaissances comptables et financières de base : obligations comptables en général (comptes annuels constitués d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe), référentiels et principes comptables (PCG, comptabilité d'engagement), principales dispositions du plan comptable général – compréhension et capacité de lecture d'un bilan et d'un compte de résultat.

Le plus

Un module pragmatique et illustré pour comprendre les schémas comptables et les conséquences en termes de traduction dans les comptes annuels.

Programme

Les obligations réglementaires : comptes annuels, comptabilité d'engagement, commissariat aux comptes.

Les référentiels comptables : PCG et autres règlements de l'ANC applicables au secteur non lucratif.

Identification des particularités des comptes annuels d'une association à partir de quelques exemples.

Les spécificités comptables :

- les fonds propres, les provisions réglementées ;
- notions de résultat ;
- les apports et dotations ;
- les subventions d'investissement ;
- les investissements et immobilisations : prêt à usage (commodat), bail à construction ;
- les subventions de fonctionnement ;
- les cotisations ;
- les ressources en nature ;
- les dons ;
- les libéralités ;
- les ressources affectées et les fonds dédiés ;
- les subventions versées à des organismes tiers - opérateurs ;
- les projets et programmes réalisés en direct ;
- les contributions volontaires en nature ;
- activités sous gestion contrôlée : les fonds sous contrôle de tiers financeurs.

Descriptif des opérations, de leur cadre juridique, schémas comptables – Exercices d'application.

Reportings financiers spécifiques :

- présentation succincte du compte d'emploi annuel des ressources de la générosité du public ;
- compte rendu d'utilisation des fonds à l'attention des bailleurs de fonds, publics ou privés.



1 jour

Code : ASS-6

Principes de la comptabilité bancaire

Prendre connaissance des particularités de la comptabilité bancaire.
Comprendre la logique du référentiel comptable bancaire.

Public

Collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne et contrôle de gestion.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaissance de la comptabilité générale.

Programme

Environnement juridique et sources comptables bancaires :

- Les établissements concernés.
- Les Autorités de réglementation et de contrôle.
- Les sources comptables bancaires.

Structure du plan de comptes bancaire :

- Etude des classes comptables : opérations de trésorerie, opérations avec la clientèle, opérations sur titres, valeurs immobilisées, capitaux propres, hors-bilan, comptes de résultat.

Etats financiers :

- Etats périodiques (états SURFI).
- Etats publiables.

Normes d'organisation comptable, les pistes d'audit.



1 jour

Code : B-CO-1

Comptabilité bancaire par catégories d'opérations

Maîtriser la comptabilisation des opérations bancaires (hors instruments financiers à terme et devises).

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaître la réglementation comptable bancaire ou avoir assisté au séminaire B-CO-1 "Principes de la comptabilité bancaires".

Programme

Jour 1

Opérations de trésorerie et opérations de financements/refinancements.

Dépôts de la clientèle.

Crédits à la clientèle.

Engagements de financement et de garantie.

Jour 2

Créances douteuses et dépréciations.

Moyens de paiement.

Opérations sur titres.

Immobilisations.

Provisions.



2 jours

Code : B-CO-2

Etats publiables consolidés : référentiels français et IFRS

Maîtriser la structure des états consolidés annuels tant en normes françaises qu'en normes IFRS ainsi que les obligations d'information qui leur sont applicables.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion et gestion des risques.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaissance de l'activité bancaire et des règles générales de consolidation.

Programme

Cadre réglementaire :

- Notion de contrôle.
- Différents types de consolidation.
- Textes réglementaires.
- Référentiel IFRS.

Etats publiables en référentiel français :

- Bilan, Hors bilan.
- Compte de résultat.
- Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.
- Tableau de variation des capitaux propres consolidés.
- Tableau des flux de trésorerie.
- Annexe.

Etats publiables en référentiel IFRS :

- Bilan consolidé.
- Compte de résultat consolidé.
- Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.
- Tableau de variation des capitaux propres.
- Tableau des flux de trésorerie nette.

Obligations d'information :

- Publication des comptes annuels consolidés.



1 jour

Code : B-CO-3

Opérations en devises, règles comptables et prudentielles

Connaître la comptabilisation des opérations en devises, les obligations d'information et les obligations prudentielles les concernant.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaître les principes de la comptabilité bancaire.

Programme

Description des opérations en devises.

- Opérations de change au comptant et à terme.
- Swaps cambistes, swaps financiers.
- Produits dérivés de change.

Comptabilisation des opérations en devises.

- Obligations réglementaires.
- Règles d'enregistrement comptable.
- Règles de conversion.

Obligations d'information.

- Documents publiables.
- Etats réglementaires.

Règles prudentielles.

- Exigence de fonds propres au titre du risque de change.
- Le tableau MKR-FX du Corep.



1 jour

Code : B-CO-4

Opérations sur titres, règles comptables et prudentielles

Connaître les règles comptables et prudentielles (hors risques de marché) applicables aux opérations sur titres.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaître les principes de la comptabilité bancaire.

Programme

Définitions et positionnement dans les états financiers :

- Les différentes catégories de titre,
- Structure des états financiers d'une banque,
- Structure du PCEC.

Les émissions de titres :

- Le refinancement sous forme de titres,
- La comptabilisation des émissions de titres.

Composantes du portefeuille-titres, règles de comptabilisation et d'évaluation :

- Titres de transaction,
- Titres de placement,
- Titres d'investissement,
- Titres de participation,
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

Opérations de trésorerie :

- Pensions simples et pensions livrées sur titres,
- Prêts et emprunts de titre.

La diffusion des titres de la clientèle :

- Le syndicat d'émission,
- La comptabilisation des engagements.

Les opérations sur titres pour compte de la clientèle :

- Opérations à règlement immédiat,
- Opérations à règlement différé,
- Dépositaire ou teneur de compte conservateur.

Obligations d'information. Traitement des Titres dans :

- Les comptes annuels,
- Les états réglementaires.

Règles prudentielles hors risques de marché.

Classement et évaluation des titres selon le référentiel IFRS.



1 jour

Code : B-CO-5

Opérations sur instruments dérivés, règles comptables et prudentielles

Connaître les règles comptables et prudentielles (hors risques de marché) applicables aux opérations sur instruments dérivés.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion et gestion des risques.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaître les principes de la comptabilité bancaire.

Programme

Présentation des instruments dérivés :

- Instruments,
- Marchés,
- Stratégies.

Comptabilisation des instruments dérivés selon le référentiel français :

- Les textes,
- Les principes généraux de comptabilisation,
- Les comptes du PCEC,
- La comptabilisation des différents contrats en fonction des intentions et stratégies.

Comptabilisation des instruments dérivés selon le référentiel IFRS :

- Les textes,
- Définitions d'un dérivé en référentiel IFRS,
- Les règles d'évaluation et de comptabilisation,
- Les relations de couverture.

Obligations d'information :

- Les états publiables et réglementaires selon le référentiel français,
- Les états publiables et réglementaires selon le référentiel IFRS.

Prise en compte des instruments dérivés dans le ratio de solvabilité.



1 jour

Code : B-CO-6

Connaissance des référentiels comptables et financiers

Connaître les grands principes du référentiel international IAS/IFRS applicable aux banques.

Public

Collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne et contrôle de gestion.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaissances de base en comptabilité bancaire.

Programme

Introduction.

Principes fondamentaux du référentiel IAS/IFRS.

Le cadre conceptuel.

Analyse des principales normes IAS/IFRS.

Le traitement des instruments financiers en IFRS.

Les états financiers d'une banque.

Conclusion de la journée et mise en mouvement.



1 jour

Code : B-CO-8

Approfondissement des connaissances de la comptabilité bancaire (en normes française et IFRS)

Connaître les grands principes de la comptabilisation des principales opérations bancaires.
Connaître les principales différences de traitement comptable selon le référentiel appliqué : français ou international (IAS/IFRS).

Public

Collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne et contrôle de gestion.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaires.

Pré-requis

Connaissance de base en comptabilité bancaire.

Programme

Introduction

Comptabilisation des principales opérations bancaires

- La comptabilisation du hors-bilan dans les banques
- Les opérations de trésorerie, de financement et de refinancement
- La comptabilisation des opérations de prêts et emprunts entre banques
- La comptabilisation des opérations de pension
- La comptabilisation des opérations de dépôts de la clientèle
- La comptabilisation des opérations de crédits à la clientèle
- L'identification et la comptabilisation des créances douteuses
- La comptabilisation des dépréciations de créances
- La comptabilisation de l'utilisation des moyens de paiement par la clientèle
- La comptabilisation des opérations sur titres pour compte propre
- La comptabilisation des opérations sur titres pour compte de la clientèle
- La comptabilisation des opérations sur instruments dérivés

Comptabilisation des autres opérations réalisées par la banque

- La comptabilisation des capitaux propres de la banque
- La comptabilisation des immobilisations de la banque
- La comptabilisation des provisions

Conclusion de la journée et mise en mouvement



2 jours

Code : B-CO-9

Principes fondamentaux du contrôle de gestion dans un environnement bancaire

Acquérir des connaissances de base du contrôle de gestion dans le milieu bancaire.

Connaître les éléments essentiels pour d'éventuelles missions.

Maîtriser les principaux leviers qui permettent au contrôleur d'apporter de la valeur, de se positionner comme un partenaire des opérationnels et de les aider dans la prise de décision.

Public

Collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne et contrôle de gestion.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en contrôle de gestion, modélisation d'activité et processus d'élaboration de contrôles budgétaires, spécialisés dans le domaine des institutions financières.

Pré-requis

Aucun.

Programme

Introduction

Le rôle du contrôleur de gestion

Les fondamentaux du contrôle de gestion

Le pilotage économique

La gestion Actif/Passif

Les politiques et prix de transfert

Conclusion de la journée et mise en mouvement



1 jour

Code : B-CO-10

Evolution IAS 39 vers IFRS 9

S'approprier les caractéristiques de la nouvelle norme IFRS 9.

Etre capable d'évaluer les impacts de l'évolution IAS 39 vers IFRS 9 et de se préparer au changement.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, back-office et gestion d'actifs.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaissance de la comptabilité générale et des bases du référentiel IAS/IFRS.

Programme

Analyse de la réforme :

- Justification de la réforme,
- Les principales caractéristiques d'IFRS 9,
- Le calendrier de mise en application.

IFRS 9 – Phase 1 : Le classement des instruments financiers :

- Une nouvelle approche de classement,
- La classification et la mesure des passifs financiers.

IFRS 9 – Phase 2 : La dépréciation des actifs financiers :

- La méthode des pertes encourues,
- La méthode des pertes attendues.

IFRS 9 – Phase 3 : La comptabilité de couverture :

- Les limites actuelles de la comptabilité de couverture,
- Les principales modifications proposées dans le projet d'IFRS 9,
- La macro-couverture.



1 jour

Code : M-CO-2

L'application du référentiel IAS/IFRS dans les établissements de crédit

Etre capable d'appliquer le référentiel IAS/IFRS dans l'environnement bancaire et comprendre l'impact sur la présentation des états financiers d'un établissement de crédit.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, back-office et gestion d'actifs.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Principes de base du référentiel IAS /IFRS.

Programme

Les normes applicables aux instruments financiers :

- IAS 32 – Instruments financiers - Présentation,
- IAS 39 – Instruments financiers – Comptabilisation et Evaluation,
- IFRS 7 – Instruments financiers – Informations à fournir,
- IFRS 9 – Evolution de l'IAS 39.

Comptabilisation et évaluation des instruments financiers :

- Le classement des instruments financiers selon IAS 39,
- La comptabilisation initiale des instruments financiers,
- La comptabilisation ultérieure la catégorie définie par IAS 39,
- Les opérations de couverture,
- La décomptabilisation des instruments financiers.

Les impacts de l'application du référentiel IAS/IFRS :

- La présentation des états financiers,
- Les informations à fournir en annexe,
- Les filtres prudentiels.



1 jour

Code : M-CO-3

Etats réglementaires – Dossier SURFI

Comprendre la logique du reporting réglementaire et le contenu pour en maîtriser la cohérence et l'articulation.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne et responsables de mise en œuvre des états SURFI.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaissance de la comptabilité et de l'activité bancaire.

Programme

Jour 1

Les structures de la profession assujettie à SURFI :

- Les différentes catégories d'établissement,
- La politique monétaire,
- Les systèmes de paiement,
- L'environnement juridique de la profession assujettie,
- Le dispositif prudentiel Bâle 3.

Le cadre comptable applicable à la profession assujettie à SURFI :

- La réglementation comptable applicable aux établissements assujettis,
- Le plan comptable des établissements de crédit (PCEC),
- La présentation des états financiers des établissements assujettis.

Jour 2

Les états destinés à l'ACPR : le dossier SURFI

- Les textes,
- La structure du dossier SURFI,
- Les règles de remise,
- Les taxonomies SURFI,
- Le dispositif ONEGATE,
- Les statistiques monétaires.

Analyse et remplissage des états :

- Analyse de la structure des états par blocs,
- Analyse des fiches de présentation des états,
- L'alimentation des états et les contrôles.



2 jours

Code : B-PR-1

COREP FINREP

Comprendre la base réglementaire et la logique des reportings COREP et FINREP pour en maîtriser l'élaboration.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne et contrôle de gestion.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaissance de l'activité bancaire.

Programme

Justification et historique des reportings COREP et FINREP :

- Respecter les règles prudentielles applicables au secteur bancaire,
- Fournir au superviseur des informations financières détaillées,
- Maîtriser la notion de surveillance prudentielle sur base consolidée.

Les référentiels comptables applicables :

- Référentiel comptable français,
- Référentiel IAS/IFRS.

Les recommandations Bâle 3 et leur traduction européenne :

- Les principales évolutions réglementaires de Bâle 2 à Bâle 3,
- Le système de reporting défini par les instances européennes (ITS de l'EBA).

Le dossier COREP européen :

- Etablissements assujettis,
- Périodicité et délais de remise,
- Structure et articulation des états.

Le dossier FINREP européen :

- Périmètre actuel d'application
- Système de remise :
 - périodicité et délais,
 - structure et articulation des états.
- Les évolutions attendues :
 - un FINREP sur base sociale,
 - de SURFI à FINREP.



1 jour

Code : B-PR-4

Ratio de solvabilité et grands risques : le dossier COREP

Maîtriser l'établissement des tableaux de reporting du ratio de solvabilité et des grands risques.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion et gestion des risques.

Responsables en charge des états prudentiels, analystes des risques bancaires.

Toute personne devant participer à l'élaboration des tableaux CO-REP.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaissance de l'activité bancaire.

Programme

Jour 1

Les textes réglementaires :

- Le règlement européen 575/2013,
- La Directive européenne 2013/36,
- Le règlement d'exécution 680/2014,
- L'arrêté du 23 décembre 2013 relatif au régime prudentiel des sociétés de financement,
- Communication de l'ACPR sur la mise en œuvre des options nationales,
- Notice de l'ACPR sur les modalités de calcul des ratios prudentiels dans le cadre de la DRD4.

La structure de l'approche prudentielle :

- Les ratios ou l'exigence minimale de fonds propres : risque de crédit, risques de marché et risque opérationnel,
- Les limites de grands risques,
- Les obligations d'informations financières.

Jour 2

Le dossier COREP :

- Les établissements assujettis,
- Périodicité, forme et délais de remise.

Les tableaux de reporting (analyse détaillée) :

- L'Etat CA de synthèse du ratio de solvabilité,
- Les états relatifs au risque de crédit,
- Les états relatifs aux risques de marché,
- Les états relatifs au risque opérationnel,
- Les états des grands risques.

Exemples chiffrés d'application :

- Etat CA, calcul du ratio,
- Etat CR SA, risque de crédit méthode standard,
- Etat OPR, risques opérationnels.



2 jours

Code : B-PR-6

Pratique du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement

Maîtriser la terminologie et le contenu du règlement du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne.
Connaître les principes essentiels d'un dispositif de contrôle interne.
S'approprier les outils de contrôle interne.

Public

Toute personne impliquée dans la mise en place ou le suivi du contrôle interne.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaissance de l'activité bancaire.

Programme

Définition et objectifs du contrôle interne :

- Définition et terminologie,
- Objectifs du contrôle interne.

Réglementation bancaire sur le contrôle interne :

- Risques bancaires,
- Obligations réglementaires spécifiques aux organismes financiers,
- La Directive européenne CRD4,
- Points clefs de l'arrêté du 3 novembre 2014,
- Points de contrôle particuliers.

Architecture du contrôle interne :

- La connaissance de l'entreprise et des risques majeurs,
- Le contrôle permanent,
- Le contrôle périodique,
- Les filières risques et conformité,
- Les différents niveaux de contrôle : 1^{er}, 2^e et 3^e.

Outils de contrôle interne :

- Contrôle permanent :
 - Recensement et séparation des fonctions,
 - Cartographie des risques, var, scénarios de crise,
 - Suivi des incidents opérationnels,

• Contrôle périodique :

- Démarche d'audit,
- Supports techniques, entretiens, questionnaires, techniques de sondage,
- Audit par cycles d'activité.

Documentation du contrôle interne :

- Documentation générale,
- Documents de procédures,
- Documentation professionnelle,
- Rapports de contrôle interne.



2 jours

Code : B-PR-7

Crédit-bail, règles comptables et prudentielles

Maîtriser la traduction comptable des opérations de crédit-bail et assimilées, ainsi que leur impact dans les reportings réglementaires et prudentiels.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques et gestion d'actifs.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaissance des principes de la comptabilité bancaire et de la réglementation prudentielle.

Programme

Comptabilisation des opérations de crédit-bail et assimilées :

- La comptabilisation selon le référentiel comptable français :
 - Comptabilité sociale,
 - Comptabilité financière,
 - Méthodes actuarielles pour déterminer la marge financière,
 - Calcul de la réserve latente.
- La comptabilisation selon le référentiel comptable international IAS/IFRS :
 - Classification des contrats selon la norme IAS17,
 - Comptabilisation des contrats de location-financement,
 - Comptabilisation des contrats de location simple.

La prise en compte des opérations de crédit-bail dans les reportings réglementaires et prudentiels :

- Les états SURFI,
- Les états COREP,
- Les états FINREP,
- Les états prudentiels relatifs au risque de liquidité,
- La centralisation des risques.



1 jour

Code : B-PR-8

Titrisation, règles comptables et prudentielles

Connaître les principes économiques et financiers des opérations de titrisation, leur traduction comptable et prudentielle.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion et gestion des risques.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaître les principes de la comptabilité bancaire et de la réglementation prudentielle.

Programme

Les opérations de titrisation :

- Définitions et principes,
- Le mécanisme de la titrisation traditionnelle,
- Le mécanisme de la titrisation synthétique,
- La réglementation et son évolution.

La comptabilisation des opérations de titrisation en référentiel français et en référentiel IFRS :

- La cession totale de créance,
- La cession avec conservation d'une part de risques ou d'avantages,
- La cession d'un actif avec maintien d'un mandat de gestion,
- La cession d'un risque sans cession d'actif,
- Les tests de décomptabilisation selon la norme IAS39.

Les états déclaratifs :

- Les états SURFI,
- Les états COFINREP.



1 jour

Code : B-PR-9

L'affacturage : règles comptables et prudentielles

Connaître les principes économiques et juridiques de l'affacturage, sa traduction comptable, réglementaire et prudentielle.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion et gestion des risques.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaître les principes de la comptabilité bancaire et de la réglementation prudentielle.

Programme

Présentation générale :

- Définitions de l'affacturage,
- Services proposés par la société d'affacturage : gestion du poste clients, financement à court terme, assurance-crédit,
- Principaux types de contrat d'affacturage : contrat standard (full factoring), contrat rechargement de balance (RDB).

Présentation juridique :

- La subrogation conventionnelle.

Comptabilisation chez le factor :

- Définition des principaux termes techniques,
- Garanties prises par la société d'affacturage,
- Indicateurs de gestion,
- Utilisation des comptes du PCEC,
- Les événements à comptabiliser,
- Schémas comptables.

Aspects réglementaires et prudentiels :

- Prise en compte de l'affacturage dans les états SURFI,
- Impacts prudentiels : ratio de solvabilité, grands risques, liquidité.



1 jour

Code : B-PR-10

Les établissements de paiement et établissements de monnaie électronique

Maîtriser les principes de la comptabilité bancaire et du reporting réglementaire et prudentiel applicables aux établissements de paiement ainsi qu'aux émetteurs de monnaie électronique.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion et gestion des risques.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Connaissance de la comptabilité et de l'activité bancaire.

Programme

Le corpus réglementaire :

- Une initiative européenne,
- Les textes fondateurs,
- Un nouvel acteur non bancaire,
- Les activités d'un établissement de paiement,
- Définition et liste des services de paiement autorisés,
- Les services connexes,
- Définition de la monnaie électronique.

Les obligations des établissements de paiement et des émetteurs de monnaie électronique :

- La réglementation comptable,
- Les dispositions prudentielles,
- Les méthodes de calcul d'exigence de fonds propres.

Les états financiers d'un établissement de paiement et émetteur de monnaie électronique :

- Les états publiables sur base sociale,
- Les états publiables sur base consolidée,
- Les états SURFI : socle commun, états spécifiques,
- Utilisation des comptes du PCEC,
- Les événements à comptabiliser,
- Schémas comptables.

Les états prudentiels.



1 jour

Code : B-PR-11

La réglementation prudentielle bancaire Bâle 3 - CRD4

Prendre connaissance de l'essentiel de la réglementation prudentielle bancaire découlant des recommandations du Comité de Bâle.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en en comptabilité et réglementation prudentielle bancaire.

Pré-requis

Connaissance de l'environnement bancaire.

Programme

De Bâle 2 à Bâle 3 :

- Rappel du contexte,
- Les principales recommandations du Comité de Bâle.

La traduction européenne de Bâle 3 en Europe et en France :

- Les institutions européennes,
- Les textes et leur champ d'application.

La solvabilité :

- Les fonds propres prudentiels,
- Les exigences de fonds propres.

Les grands risques :

- Notion de "grand risque",
- Les limites.

La liquidité :

- Les ratios de liquidité : LCR et NSFR,
- Les indicateurs de pilotage.

Le ratio de levier.

Le reporting européen : les ITS (implementing Technical Standards).



1 jour

Code : B-PR-13

Les fondamentaux de la gestion ALM et liquidité

Connaître les bases de la gestion ALM, les principaux indicateurs utilisés pour suivre les risques structurels de taux et de liquidité et l'environnement réglementaire.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation fait partie du pôle d'expertise Deloitte Risk Advisory avec une spécialisation sur la gestion ALM et la gestion du risque de liquidité (couvrant aussi bien les problématiques opérationnelles et la mise en œuvre des exigences réglementaires).

Pré-requis

Connaissance de la structure du bilan d'une banque.

Programme

La fonction ALM.

Modélisation des flux.

Gestion du risque de taux.

Gestion du risque de liquidité.

Mesure et pilotage de la marge.

Documentation des relations de couvertures en normes IFRS.

Les ratios de liquidité Bâle 3.



1 jour

Code : B-PR-14

Instruments financiers et principes de valorisation

Connaître les différents instruments financiers et les principes de valorisation de base sur les dérivés de taux.

Public

Responsables et collaborateurs des services : financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques, gestion d'actifs et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation fait partie du pôle d'expertise Deloitte Risk Advisory avec une spécialisation sur la valorisation des instruments financiers et la gestion des risques de marché.

Pré-requis

Connaissance de l'activité bancaire.

Programme

Les différents instruments financiers :

- Quelques principes généraux,
- Les différents sous-jacents,
- Produits cash vs produits dérivés,
- Marchés OTC vs marchés listés,
- Quelques données chiffrées,
- Les différents types d'instruments dérivés,
- Les contrats Forward,
- Les futures.

Principes de valorisation :

- Capitalisation, actualisation et taux d'intérêt,
- Valorisation d'un contrat financier générant une série de flux,
- Courbes des taux zéro-coupon,
- Prix d'une obligation à taux fixe,
- Calcul d'un taux d'intérêt Forward,
- Prix d'un Forward Rate Agreement,
- Prix d'une obligation à taux variable,
- Prix d'un swap de taux,
- Calcul d'un cours de change à terme,
- Prix d'un cross currency swap.



1 jour

Code : B-PR-15

Les ratios de liquidité de Bâle 3, LCR et NSFR : principes, enjeux et approches de mise en œuvre et de gestion

Présenter et approfondir les principes des ratios LCR, NSFR et Monitoring tools (contexte, objectifs, fondements méthodologiques, problématiques opérationnelles de calcul de ces ratios). Présenter les pratiques de gestion de la liquidité qui découlent de ces nouveaux ratios (organisation, gouvernance, optimisation, allocation et encadrement).

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne et gestion des risques.

Animation

L'animateur de ce module de formation fait partie du pôle d'expertise Deloitte Risk Advisory avec une spécialisation sur la gestion ALM et la liquidité, autant sur des thématiques opérationnelles que sur la mise en œuvre des exigences réglementaires.

Pré-requis

Connaissance de l'activité bancaire.

Programme

Vue d'ensemble :

- Éléments de contexte,
- Actualité réglementaire relative aux ratios de liquidité.

Principes et mise en œuvre du LCR :

- Objectifs du LCR,
- Modalités de calcul du LCR (réserve de liquidité, outflows, inflows),
- Retour d'expérience sur les principales problématiques opérationnelles de mise en œuvre.

Principes du NSFR :

- Objectifs du NSFR,
- Modalités de calcul du NSFR,
- Retour d'expérience sur les principales problématiques opérationnelles de mise en œuvre.

Les Monitoring tools :

- Objectifs,
- Modalités de mise en œuvre.

Principaux impacts en termes de gestion de la liquidité :

- Gouvernance et organisation,
- Pilotage, optimisation, allocation et encadrement de la liquidité.



1 jour

Code : B-PR-18

Sécurité financière (lutte anti-blanchiment et lutte contre le financement et le financement du terrorisme, embargo)

Renforcer les compétences des collaborateurs des métiers bancaires en matière de respect des sanctions internationales, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Public

Collaborateurs des services : back-office, audit interne, conformité et contrôles permanents.

Animation

L'animateur de ce module de formation fait partie du Pôle d'expertise Risk Advisory de Deloitte et dispose d'une expérience en termes de conseil auprès des Directions de la Conformité sur les thématiques de sécurité financière pour les activités bancaires, les activités d'assurance ainsi que pour les grands corporates.

Pré-requis

Connaissance des activités bancaires.

Programme

Rappel des principaux textes applicables en matière de sécurité financière et de contrôle interne :

- Les textes réglementaires,
- Les textes internationaux (GAFI),
- Les règles relatives aux sanctions internationales (embargos),
- Les recommandations et attentes des autorités.

Typologie des risques par type d'activité.

Les acteurs dans le dispositif de lutte anti-blanchiment :

- Moyens informatiques en fonction de la taille des établissements,
- Difficultés de paramétrage des outils informatiques LAB,
- Le dispositif de LCB-FT et son intégration complète dans le champ du contrôle interne,
- Intégration des rapports sur le dispositif LAB dans les communications à l'ACP,
- Principales caractéristiques d'un dispositif de sanctions internationales.

Application des dispositions réglementaires : modalités, meilleures pratiques et exemples par processus.



1 jour

Code : B-CIGC-2

Lutte anti-blanchiment et lutte contre le financement du terrorisme : principes et tendances

Connaître le dispositif de lutte anti-blanchiment et être en mesure de l'appliquer.

Public

Responsables et collaborateurs des services : audit interne, gestion des risques, conformité et contrôle interne.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en lutte anti-blanchiment.

Programme

Les textes :

- Directives,
- Ordonnances,
- Décrets,
- Lignes directives.

Les exemples de blanchiment :

- Les infractions constituant le support du blanchiment,
- Quelques exemples concrets.

Les acteurs dans le dispositif de lutte anti-blanchiment :

- Les impératifs s'imposant aux acteurs dans le cadre de leur activité : de l'entrée en relation...
- A la gestion du portefeuille des clients, la surveillance des comptes.

Evaluation du dispositif mis en place :

- Moyens informatiques en fonction de la taille des établissements,
- Difficultés de paramétrage des outils informatiques LAB,
- Le dispositif de LCB-FT doit être pleinement intégré dans les champs du contrôle interne,
- Intégrations des rapports sur le dispositif LAB dans les communications à l'ACP.

Les attentes de l'ACP.



1 jour

Code : M-CIGC-1

Fraude dans le secteur financier (Détection/Prévention)

Connaître les clés d'un dispositif de prévention et de détection de la fraude et être en mesure de le mettre en place.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques, conformité et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation fait partie du pôle d'expertise Deloitte Risk Advisory avec une spécialisation sur les problématiques autour de la conformité, de la fraude et de la lutte anti-blanchiment.

Pré-requis

Connaissance de l'activité bancaire.

Programme

Identification et évaluation des risques de fraudes :

- Typologies et référentiel des risques,
- Cartographie,
- Liens avec la gestion des risques opérationnels.

Dispositif de prévention et de contrôle :

- Procédure anti-fraude,
- Trois niveaux de contrôle,
- Whistleblowing.

Détection et investigation de la fraude :

- Quels outils ?
- Comment traiter les alertes ?
- Investigation.



1 jour

Code : M-CIGC-2

Gouvernance et contrôle interne dans le secteur financier (banque, assurance, gestion d'actifs) : principes et meilleures pratiques

Maîtriser le cadre, les principes fondamentaux et les meilleures pratiques de la gouvernance et du contrôle interne dans le secteur financier. Connaître les problématiques du contrôle interne sur la gestion d'actifs.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, back-office, gestion d'actifs, gestion des risques et conformité.

Animation

Les animateurs de ce module de formation sont des experts en réglementation bancaire et asset management.

Pré-requis

Connaissance des fondamentaux de la supervision et de la réglementation bancaire et financière.

Connaissance des fondamentaux de la gestion d'actifs et de l'organisation des sociétés de gestion.

Programme

1^{re} partie

Principales notions et enjeux liés à la gouvernance et au contrôle interne :

- Objectifs de la gouvernance et du contrôle interne,
- Principaux textes et référentiels : LSF, SOX, COSO, etc.,
- Modèles de gouvernance et meilleures pratiques.

La cadre réglementaire et les acteurs impliqués dans le secteur financier :

- Autorités bancaires et financières françaises et/ou européennes (selon public),
- Focus sectoriel Banque : Arrêté 3 novembre 2014,
- Focus sectoriel Assurance : Décrets de 2006 et 2008 et impacts de Solvabilité II,
- Focus sectoriel AM : RGAMF.

Les composantes et les outils d'un dispositif efficace :

- Cartographier les risques et les processus : identifier et évaluer,
- Définir une charte de contrôle interne et de gouvernance,
- Définir les rôles et responsabilités (administrateurs, direction générale, comités, Direction des risques, Direction du contrôle interne, Direction de l'audit interne, etc.),
- Organiser les fonctions de contrôle (rôles, périmètres, interactions, etc.),
- Construire un référentiel de contrôle,
- Déployer un dispositif de contrôle sur trois niveaux. Le pilotage, l'évaluation et le reporting :
- Assurer l'animation, la communication et la conduite du changement,
- Mettre en place des outils et indicateurs de pilotage,
- Evaluer l'efficacité des activités de contrôle,
- Assurer le reporting des activités de contrôle en interne,
- Respecter les obligations de reporting réglementaire,
- Former les opérationnels au contrôle interne et diffuser une culture de maîtrise des risques au sein de l'entreprise.

2^e partie

Les obligations réglementaires.

L'organisation des fonctions de contrôle (contrôle permanent, contrôle périodique).

Outils pour mettre en place un dispositif de contrôle interne :

- Les risques spécifiques en gestion d'actifs,
- Illustrations de mesures de contrôle pour limiter ces risques,
- Les certifications associées type ISAE 3402.

Les certifications externes sur le dispositif de contrôle interne.



1 jour

Code : M-CIGC-3

Fonction conformité : enjeux et meilleures pratiques

Sensibiliser les collaborateurs nouveaux entrants dans les fonctions conformité et renforcer les compétences des collaborateurs en place sur les meilleures pratiques.

Public

Collaborateurs des services Conformité et Contrôles permanents.

Animation

L'animateur de ce module de formation fait partie du Pôle d'expertise Risk Advisory de Deloitte et dispose d'une expérience en termes de conseil auprès des fonctions conformité dans les institutions financières et les grands corporates.

Pré-requis

Connaissances génériques des activités de conformité.

Programme

Contexte et enjeux pour les Compliance Officers :

- Enjeux économiques et locaux,
- Pressions réglementaires et fiscales accrues,
- Attentes croissantes en matière de culture conformité.

Quelles réponses ?

- Actionner les leviers traditionnels : gouvernance, ressources, systèmes & contrôles, reporting & indicateurs,
- Capitaliser sur le Technology & l'Analytics pour gagner en efficacité,
- Focus KYC.



1 jour

Code : B-CIGC-3

Abus de marché

Comprendre et détecter les abus de marché.

Public

Cette formation est destinée aux collaborateurs des Prestataires de Services d'Investissements : services audit interne, conformité, juridique, etc.

Animation

L'animatrice de ce module de formation est une ancienne inspectrice de la Direction des Enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle a conduit plusieurs enquêtes sur des cas d'abus de marché.

Pré-requis

Connaissance générale des activités de marché.

Programme

Fonctionnement de l'Autorité de Marchés Financiers :

- statut et gouvernance ;
- missions, pouvoirs et organisation de la filière répressive de l'AMF.

Définition des Abus de marchés :

- manquement d'initiés ;
- manipulation de cours.

La détection des opérations suspectes :

- obligations réglementaires ;
- jurisprudence ;
- points d'attention.

La répression des abus de marché : nouveautés procédurales :

- pénalisation croissante ;
- promotion des solutions transactionnelles.

Cas pratique.



1 jour

Code : B-CIGC-4

Visites inopinées

Gérer efficacement les visites inopinées des autorités administratives ou judiciaires et des huissiers.

Public

Cette formation est destinée aux Directions Juridiques, de l'audit interne, de la Conformité et au Secrétariat Général.

Animation

L'animatrice de ce module fait partie des équipes Deloitte Forensic et est une ancienne inspectrice de la Direction des Enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers.

Pré-requis

Aucun.

Le +

Un module pragmatique et opérationnel permettant de bien se préparer aux visites inopinées.

Programme

Introduction

Arrivée de l'autorité

- Personnes présentes.
- Vérification des pouvoirs de visite.
- Refuser l'accès aux locaux ?
- Demander la présence d'un avocat ?

Le déroulé de la visite

- Principes de base.
- Niveau de coopération.
- Gestion du temps et des personnes.
- Implication des informaticiens de la société.

Les pièces saisies

- Ce qui peut être saisi.
- Les limites aux saisies par les autorités.

La fin de la visite

- Importance du procès-verbal.
- Suivi post-visite.
- Comment contester les visites.

Questions pratiques



0,5 jour

Code : B-CIGC-5

Dispositif de détection des opérations suspectes

Comprendre les enjeux et les risques liés à la mise en œuvre du dispositif de détection des opérations suspectes.

Public

Cette formation est destinée aux collaborateurs des Prestataires de Services d'Investissements : services audit interne, conformité, juridique, etc.

Animation

L'animatrice de ce module de formation est une ancienne inspectrice de la Direction des Enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle a conduit des enquêtes sur des cas d'abus de marché et évalué le dispositif de détection des opérations suspectes de plusieurs établissements financiers.

Pré-requis

Connaissance générale des activités de marché.

Le +

Un module basé sur des exemples concrets permettant d'aborder les obligations réglementaires sous un angle pratique.

Programme

Les enjeux de la détection des opérations suspectes :

- les attentes de l'AMF ;
- les risques en cas de défaillance du dispositif.

Les cas d'abus de marché devant être détectés :

- manipulations de cours ;
- manquements d'initiés.

Les caractéristiques du dispositif à mettre en œuvre :

- les obligations des prestataires de services d'investissement ;
- les nouveautés de MAR ;
- les précisions apportées par les Standards techniques européen.

Les points d'attention issus de la jurisprudence.



0,5 jour

Code : B-CIGC-6

Filière répressive

Connaître les missions, pouvoirs et pratiques de l'Autorité des Marchés financiers dans sa fonction répressive.

Public

Cette formation est destinée aux collaborateurs de Prestataires de Services d'Investissements et de sociétés cotées : services audit interne, conformité, juridique...

Animation

L'animatrice de ce module fait partie des équipes Deloitte Forensic et est une ancienne inspectrice de la Direction des Enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers.

Pré-requis

Connaissance générale des activités de marché.

Le +

Un module simple et concret permettant de découvrir le rôle de l'AMF dans la répression des infractions financières.

Programme

Statut et missions de l'Autorité des Marchés Financiers :

- Statut.
- Organisation/Gouvernance.

Focus sur la filière répressive :

- Missions et procédures.
- Distinction Direction des Enquêtes et Direction des Contrôles.
- Pouvoir des enquêteurs.
- Procédure devant la Commission des sanctions.
- Sanction/recours.
- Textes applicables.
- Principaux manquements sanctionnés.



0,5 jour

Code : B-CIGC-7

Connaissance de l'environnement bancaire

Comprendre l'activité bancaire et l'organisation de la profession.
Prendre connaissance de la réglementation comptable et prudentielle.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité et réglementation bancaire.

Pré-requis

Culture économique, financière et connaissance de la comptabilité générale.

Programme

Jour 1

Le rôle des banques dans l'économie :

- La fonction d'intermédiation financière,
- La fonction paiement,
- L'intermédiation bancaire,
- L'intermédiation de marché,
- La politique monétaire.

Les différentes catégories d'opérations :

- Les opérations de banque,
- Les prestations d'investissement,
- Les opérations connexes.

Les différentes catégories d'établissements :

- Les établissements de crédit,
- Les entreprises d'investissement,
- Les sociétés de financement,
- Les établissements de paiement,
- Les établissements de monnaie électronique.

Jour 2

La réglementation comptable bancaire :

- Les spécificités de la comptabilité bancaire,
- Le plan comptable bancaire,
- Les états financiers publiables,
- Le reporting SURFI.

La réglementation prudentielle applicable aux banques :

- Les risques bancaires,
- Les ratios prudentiels,
- Le contrôle interne.

La gestion bancaire :

- L'analyse financière d'un établissement de crédit,
- Le pilotage des risques.



2 jours

Code : B-DM-1

Comptabilité d'assurance – Normes françaises

Connaître et mettre en œuvre les principes comptables applicables aux opérations d'assurance, telles que définies par le Code des Assurances et le règlement CRC 2000-05 relatif à la consolidation des entreprises d'assurance.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité d'assurance.

Pré-requis

Connaissance de la comptabilité générale.

Le plus

Un apprentissage technique et pratique (exercices prévus en complément du support).

Programme

Jour 1

Cadre réglementaire de l'assurance (impact réforme solvabilité II).

Comptabilisation des actifs des compagnies d'assurance.

Comptabilisation des créances et des dettes.

Comptabilisation des engagements d'assurance.

Jour 2

Comptabilisation du résultat des opérations d'assurance et des frais généraux.

Comptabilisation des opérations de coassurance et de réassurance.

Reporting financier et prudentiel (nouveaux états Solvabilité II).

Comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Synthèse et point sur les évolutions normatives attendues.



2 jours

Code : A-CO-1

Comptabilité d'assurance – Normes IFRS

Connaître et mettre en œuvre les règles IFRS applicables aux opérations d'assurance.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité d'assurance.

Pré-requis

Connaissance de la comptabilité d'assurance.

Le plus

Un apprentissage technique et pratique (exercices prévus en complément du support).

Programme

Jour 1

Impacts opérationnels de la norme IFRS 4 phase 1.

Comptabilisation des actifs des compagnies d'assurance.

Comptabilisation des engagements d'assurance.

Jour 2

Comptabilisation du résultat des opérations d'assurance.

Comptes consolidés des entreprises d'assurance.

Règles relatives à la présentation de l'information financière.

Synthèse et évolutions normatives attendues (IFRS17, IFRS 9 et Solvabilité II).



2 jours

Code : A-CO-2

Finance pour non-financiers

Introduire les principes de base de la finance des compagnies d'assurance à des non-initiés.

Public

Responsables et collaborateurs de services non comptables : audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques, gestion d'actifs et back-office, RH ou collaborateurs de services comptables et financiers nouvellement en poste dans des compagnies d'assurance.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en comptabilité d'assurance.

Pré-requis

Aucun.

Programme

Contexte comptable et réglementaire des compagnies d'assurance :

- Sources de droit comptable général et spécifique
- Principe de prévalence des dispositions particulières sur les dispositions générales
- Application aux compagnies d'assurance

Présentation des principes fondamentaux de la comptabilité :

- Les principes qui sous-tendent la comptabilité (continuité d'exploitation, permanence des méthodes...)
- Définitions générales (actif, passif, produits, charges)
- Règles de comptabilisation

Règles de présentation des comptes et d'organisation de la comptabilité :

- Nomenclature des comptes
- Architecture des états financiers : format type du bilan, format type du compte de résultat, annexe aux comptes)

Principes comptables clés :

- Placements financiers
- Provisions techniques
- Chiffre d'affaires
- Prestations

Environnement réglementaire :

- Règles de solvabilité actuelles : marge de solvabilité, couverture des engagements réglementés, états réglementaires
- Introduction à Solvabilité II : calendrier, principaux changements introduits par SII et enjeux pour les compagnies d'assurance



1 jour

Code : A-DM-1

IFRS 17 - Principes clés et mise en pratique

Comprendre les principales exigences d'IFRS 17.

Appréhender les impacts d'IFRS 17 par sa mise en pratique à travers des exemples simples.

Public

Responsables et collaborateurs des services assurance : comptables, financiers, actuariat.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert IFRS 17.

Pré-requis

La connaissance de Solvabilité 2 ou des normes IFRS actuelles (IFRS 4 et IAS 39) est un atout, mais n'est pas un pré-requis.

Le plus

Un module axée sur les principales exigences, illustrées à travers des cas pratiques simples.

Programme

Objectifs et calendrier de mise en œuvre d'IFRS 17.

Cadre general : approche "building blocks".

Différents modes de comptabilisation : Premium Allocation Approach, Building Block Approach, Variable Fee Approach.

Focus sur les concepts clés : granularité, marge de service contractuelle (calcul et amortissement), frais directement rattachables, variations de passif enregistrées directement en capitaux propres.

Etats financiers : bilan, compte de résultat et annexes.

Environnement multinormes : différences d'évaluation FGAAP, IAS 39-IFRS 4 vs. IFRS 9-IFRS 17, MCEV, Solvabilité 2.

Principaux impacts : données, systèmes, processus comptables et actuariels, financiers (volatilité du résultat), modalités de transition, communication financière.



1 jour

Code : A-CO-3

Techniques de gestion et de mesure de risque d'investissement dans un contexte Solvabilité 2

Comprendre l'impact de Solvabilité 2 sur une stratégie d'investissement. Comprendre les changements et les adaptations pour répondre aux nouveaux besoins des assureurs.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques, gestion d'actifs et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en réglementation assurantiel et gestion actif/passif.

Pré-requis

Bonnes connaissances des aspects techniques et financiers de l'assurance ou des mutuelles.
Connaissance des enjeux bilanciaux et de la gestion actif/passif d'une compagnie d'assurance.
Notions du périmètre d'application de Solvabilité 2 (Sensibilisation relative à la Directive).
Notions des enjeux de Risk Management pour une compagnie d'assurance.

Programme

Jour 1

Acquérir les compétences sur l'évolution des normes prudentielles et comptables.

Avoir les bons réflexes en matière de compréhension des bilans et contraintes des assureurs.

Comprendre la logique de Solvabilité II et sa déclinaison concrète à travers les trois piliers.

Prendre connaissance des conséquences de la mise en place du nouveau cadre réglementaire sur la gestion d'actifs des assureurs.

Appréhender les ajustements nécessaires en terme de process et de gestion des risques et les indicateurs et process clés d'une organisation Solvabilité 2 compliant.

Comprendre et manipuler les calculs de risque d'investissement sous Solvabilité 2.

Jour 2

Appliquer concrètement les calculs de risque de marché Solvabilité 2.

Prendre connaissance des outils et méthodes utilisés par les assureurs et de leurs évolutions.

Appliquer concrètement l'impact d'un bilan d'assurance sur les calculs de risque de marché Solvabilité 2.

S'approprier les nouvelles métriques essentielles à Solvabilité 2, identifier les changements.

Comprendre et appliquer les processus de gestion des risques Solvabilité 2.

Prendre connaissance des conséquences de la mise en place du nouveau cadre réglementaire sur la gestion d'actifs des assureurs.

Prendre connaissance des conséquences de la mise en place du nouveau cadre réglementaire sur la gestion d'actifs des assureurs.

S'approprier l'ensemble des enjeux de Solvabilité 2 en termes d'organisation et d'échange avec les assureurs.

Adapter la gestion à Solvabilité 2, créer et maîtriser de nouveaux standards.

Manipuler les méthodes de résolution des problématiques de calculs propres aux asset managers sous Solvabilité 2.



2 jours

Code : A-PR-1

Comprendre la gestion actif-passif en assurance vie

Savoir analyser et comprendre les interactions actif-passif d'une société d'assurance vie. Apprendre à connaître les risques du bilan et adapter une stratégie d'investissement.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en réglementation assurantiel et gestion actif-passif.

Pré-requis

Connaissances générales en assurance vie, au passif (provisions) ou à l'actif (placements).

Programme

Comprendre la réglementation applicable en assurance.
La comptabilité des assurances.
Piloter, évaluer et anticiper par la gestion actif-passif.
La gestion actif-passif des différents types de produits.
La gestion actif-passif, un outil de pilotage.
Vers une évolution des normes internationales.



1 jour

Code : A-PR-2

Mettre en œuvre la modélisation ALM en assurance vie

Connaître et maîtriser les outils de modélisation ALM. Construire un modèle adapté aux contraintes actif-passif. Réaliser les études techniques et financières en vue de quantifier et gérer les risques.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques, gestion d'actifs et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en réglementation assurantiel et gestion actif/passif.

Pré-requis

Connaissances de base en modélisation financière et actuarielle.

Programme

- Rôles et contexte d'utilisation des modèles actif-passif.
- Les principes de projection du bilan.
- Enjeux et complexité de mise en œuvre.
- Approche modulaire et méthode de constitution.
- La structure du modèle actif-passif.
- Mise en perspective des problématiques d'alimentation du modèle.
- Précision, complétude et agrégation des données (Grouping et granularité des Model Points).
- Calibrage des hypothèses du modèle ALM (Actif, Passif & générateur de scénarios économiques).
- Processus de contrôle de la qualité de données et d'hypothèses de simulation.
- Implémentation des blocs constitutifs du modèle ALM d'un fonds en euros.
- Alimentation du modèle.
- Création d'indicateurs d'aide à la décision.
- Mesure du risque et indicateurs avancés.
- Analyse des premiers résultats simulés.
- Test de convergence, analyse de sensibilités et pertinence des résultats.



1 jour

Code : A-PR-3

Intégrer l'ORSA dans la gestion des risques de l'entreprise

Comprendre les enjeux liés à la mise en place du pilier 2, sur le périmètre du participant et le périmètre plus large de l'entreprise.

Public

Collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, gestion d'actifs et gestion des risques.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en gestion des risques Solvabilité 2.

Pré-requis

Connaissance en termes de Risk Management et organisation dans une compagnie d'assurance.

Programme

Première partie

La gestion des risques, Solvabilité 2 et l'ORSA :

- Les processus de gestion des risques,
- Les dispositifs de gouvernance associés.

Deuxième partie

Zoom sur l'ORSA :

- Identification des risques,
- Mise en place du système de gouvernance,
- Mise en place du processus,
- Documentation : politique, processus et rapport ORSA.



1 jour

Code : A-PR-7

Définir le cadre de gestion des risques sous Solvabilité 2

Initier à la gestion des risques Solvabilité 2.

Public

Responsables des services : financiers, audit interne, back-office et contrôle de gestion.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en gestion des risques.

Pré-requis

Connaissances générales de Solvabilité 2.

Programme

Première partie

Les grands principes de la gestion des risques :

- Les grands risques d'assurance,
- Les acteurs de la gestion des risques.

Deuxième partie

Présentation des exigences de Solvabilité 2 :

- Besoin en capital,
- Gouvernance,
- Reporting.



1 jour

Code : A-PR-10

Lutte anti-blanchiment et lutte contre le financement du terrorisme : principes et tendances

Connaître le dispositif de lutte anti-blanchiment et être en mesure de l'appliquer.

Public

Responsables et collaborateurs des services : audit interne, gestion des risques, conformité et contrôle interne.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en lutte anti-blanchiment.

Programme

Les textes :

- Directives,
- Ordonnances,
- Décrets,
- Lignes directives.

Les exemples de blanchiment :

- Les infractions constituant le support du blanchiment,
- Quelques exemples concrets.

Les acteurs dans le dispositif de lutte anti-blanchiment :

- Les impératifs s'imposant aux acteurs dans le cadre de leur activité : de l'entrée en relation...
- A la gestion du portefeuille des clients, la surveillance des comptes.

Evaluation du dispositif mis en place :

- Moyens informatiques en fonction de la taille des établissements,
- Difficultés de paramétrage des outils informatiques LAB,
- Le dispositif de LCB-FT doit être pleinement intégré dans les champs du contrôle interne,
- Intégrations des rapports sur le dispositif LAB dans les communications à l'ACP.

Les attentes de l'ACP.



1 jour

Code : M-CIGC-1

Fraude dans le secteur financier (Détection/Prévention)

Connaître les clés d'un dispositif de prévention et de détection de la fraude et être en mesure de le mettre en place.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques, conformité et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation fait partie du pôle d'expertise Deloitte Risk Advisory avec une spécialisation sur les problématiques autour de la conformité, de la fraude et de la lutte anti-blanchiment.

Pré-requis

Connaissance de l'activité bancaire.

Programme

Identification et évaluation des risques de fraudes :

- Typologies et référentiel des risques,
- Cartographie,
- Liens avec la gestion des risques opérationnels.

Dispositif de prévention et de contrôle :

- Procédure anti-fraude,
- Trois niveaux de contrôle,
- Whistleblowing.

Détection et investigation de la fraude :

- Quels outils ?
- Comment traiter les alertes ?
- Investigation.



1 jour

Code : M-CIGC-2

Gouvernance et contrôle interne dans le secteur financier (banque, assurance, gestion d'actifs) : principes et meilleures pratiques

Maîtriser le cadre, les principes fondamentaux et les meilleures pratiques de la gouvernance et du contrôle interne dans le secteur financier. Connaître les problématiques du contrôle interne sur la gestion d'actifs.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, back-office, gestion d'actifs, gestion des risques et conformité.

Animation

Les animateurs de ce module de formation sont des experts en réglementation bancaire et asset management.

Pré-requis

Connaissance des fondamentaux de la supervision et de la réglementation bancaire et financière.
Connaissance des fondamentaux de la gestion d'actifs et de l'organisation des sociétés de gestion.

Programme

1^{re} partie

Principales notions et enjeux liés à la gouvernance et au contrôle interne :

- Objectifs de la gouvernance et du contrôle interne,
- Principaux textes et référentiels : LSF, SOX, COSO, etc.,
- Modèles de gouvernance et meilleures pratiques.

La cadre réglementaire et les acteurs impliqués dans le secteur financier :

- Autorités bancaires et financières françaises et/ou européennes (selon public),
- Focus sectoriel Banque : Arrêté 3 novembre 2014,
- Focus sectoriel Assurance : Décrets de 2006 et 2008 et impacts de Solvabilité II,
- Focus sectoriel AM : RGAMF.

Les composantes et les outils d'un dispositif efficace :

- Cartographier les risques et les processus : identifier et évaluer,
- Définir une charte de contrôle interne et de gouvernance,
- Définir les rôles et responsabilités (administrateurs, direction générale, comités, Direction des risques, Direction du contrôle interne, Direction de l'audit interne, etc.),
- Organiser les fonctions de contrôle (rôles, périmètres, interactions, etc.),
- Construire un référentiel de contrôle,
- Déployer un dispositif de contrôle sur trois niveaux.

Le pilotage, l'évaluation et le reporting :

- Assurer l'animation, la communication et la conduite du changement,
- Mettre en place des outils et indicateurs de pilotage,
- Evaluer l'efficacité des activités de contrôle,
- Assurer le reporting des activités de contrôle en interne,
- Respecter les obligations de reporting réglementaire,
- Former les opérationnels au contrôle interne et diffuser une culture de maîtrise des risques au sein de l'entreprise.

2^e partie

Les obligations réglementaires.

L'organisation des fonctions de contrôle (contrôle permanent, contrôle périodique).

Outils pour mettre en place un dispositif de contrôle interne :

- Les risques spécifiques en gestion d'actifs,
- Illustrations de mesures de contrôle pour limiter ces risques,
- Les certifications associées type ISAE 3402.

Les certifications externes sur le dispositif de contrôle interne.



1 jour

Code : M-CIGC-3

Fonction conformité : enjeux et meilleures pratiques

Sensibiliser les collaborateurs nouveaux entrants dans les fonctions conformité et renforcer les compétences des collaborateurs en place sur les meilleurs pratiques.

Public

Collaborateurs des services Conformité et Contrôles permanents.

Animation

L'animateur de ce module de formation fait partie du Pôle d'expertise Risk Advisory de Deloitte et dispose d'une expérience en termes de conseil auprès des fonctions conformité dans les institutions financières et les grands corporates.

Pré-requis

Connaissances génériques des activités de conformité.

Programme

Contexte et enjeux pour les Compliance Officers :

- Enjeux économiques et locaux,
- Pressions réglementaires et fiscales accrues,
- Attentes croissantes en matière de culture conformité.

Quelles réponses ?

- Actionner les leviers traditionnels : gouvernance, ressources, systèmes & contrôles, reporting & indicateurs..
- Capitaliser sur le Technology & l'Analytics pour gagner en efficacité,
- Focus KYC.



0,5 jour

Code : B-CIGC-3

Formation des Administrateurs - Responsabilités et comptes (Module 1)

**Appréhender son rôle et celui des autres acteurs : superviseurs, fonctions clés, commissaires aux comptes dans le cadre Solvabilité 2.
Faire réagir les administrateurs sur la nécessaire adaptation de la gouvernance existante.**

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en réglementation des assurances et Solvabilité 2.

Pré-requis

Connaissances générales en assurance.

Programme

Cadre réglementaire.

Rôles et responsabilités des administrateurs.

Accords de gouvernance globale des GPS.

Recommandations du CTIP sur le CA des IP et dispositions du règlement intérieur.

Documentation et rapports à produire par le conseil d'administration.

Information du public.

Rappel des principes comptables et de gestion des institutions de prévoyance et des mutuelles.

Démarche de travail des auditeurs externes.

Les travaux du Comité Spécialisé.



1 jour

Code : A-EO-1

Formation des Administrateurs - Risques et solvabilité (Module 2)

Maîtriser, en tant qu'administrateur, le cadre légal et réglementaire de Solvabilité 2.
Appréhender les états de reporting Solvabilité 2 de la compagnie, et le dispositif de gestion des risques.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en réglementation des assurances et Solvabilité 2.

Pré-requis

Connaissances générales en assurance.

Programme

Les fonctions clés et leur articulation.

La gestion des risques techniques.

La gestion des risques financiers.

Les grandes missions du directeur des risques.

Les enjeux du contrôle interne.

La gestion des risques opérationnels.

Les enjeux de la conformité.

Les enjeux de l'audit interne.

Clôture de la session.



1 jour

Code : A-EO-2

Les enjeux de la qualité de données sous Solvabilité 2

Maîtriser les exigences et impacts de la directive en termes de données.

Public

Collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en Solvabilité 2.

Pré-requis

Processus de gestion des données dans une compagnie d'assurance.

Programme

Première partie

Les exigences Solvabilité 2 :

- Le cadre réglementaire.

Deuxième partie

Mettre en place un dispositif de qualité des données :

- Mesurer la qualité des données sous Solvabilité 2,
- Tester la qualité des données sous Solvabilité 2,
- Mettre en place un système de gouvernance approprié,
- Justifier et documenter les données.



0,5 jour

Code : A-EO-3

La réglementation Asset Management

Acquérir des bases en matière de réglementation applicable aux sociétés de gestion.

Public

Responsables et collaborateurs des services : financier, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques, gestion d'actifs et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en réglementation Asset Management.

Pré-requis

Connaissance des fondamentaux de la réglementation applicable en matière de gestion d'actifs.

Programme

Les principales directives européenne :

- Panorama, acteurs et types de véhicules concernés,
- Calendrier de mise en application.

Focus sur la Directive UCITS :

- Quelles sont les principales implications de UCITS IV ?
- Les nouveautés introduites pour UCITS V.

Focus sur la Directive AIFM :

- Les principaux enjeux de la Directive, en France et dans le reste de l'Europe,
- Les nouveautés et implications pour l'Industrie française.

Focus sur la Directive MIF :

- MIF 2 : les principales évolutions, à mettre en place pour 2018,
- Quel régime pour les sociétés de gestion françaises ?

Les autres réglementations européennes et hors ZE impactant les assets managers :

- EMIR,
- IMD,
- PRIIPS,
- FATCA.



0,5 jour

Code : GA-CIGC-1

La protection des investisseurs

Connaissance des clients et déontologie dans les sociétés de gestion.

Public

Responsables et collaborateurs des services : financier, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques, gestion d'actifs et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en gestion d'actifs.

Pré-requis

Connaissance des fondamentaux de la gestion d'actifs.

Programme

La protection des investisseurs :

- La réglementation applicable,
- Les règles de déontologie.

Focus sur les exigences :

- Gouvernance produit,
- Entrée en relation et connaissance du client,
- Suitability & appropriateness,
- Politique de rémunération et transparence,
- Reporting aux investisseurs,
- Adéquation besoin client /produit.



1 jour

Code : GA-CIGC-2

Pratiques et réglementation en matière de rémunération dans les sociétés de gestion

Acquérir une vision globale des modèles dans l'industrie de la gestion d'actifs, et les évolutions attendues des dernières réglementations.

Public

Responsables et collaborateurs des services : financier, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques, gestion d'actifs et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en gestion d'actifs.

Pré-requis

Connaissance des fondamentaux de la gestion d'actifs.

Programme

Quelle réglementation pour la rémunération des salariés de la société de gestion ?

- L'objectif de la réglementation,
- Aperçu des directives applicables : CRD IV, AIFMD et UCITS V,
- Pratiques et organisation de place.

Les impacts dans la relation de la SGP avec ses partenaires :

- Le cas de la délégation de gestion financière ou de gestion du risque,
- Le cas de délégation hors UE.



1 jour

Code : GA-CIGC-4

Lutte anti-blanchiment et lutte contre le financement du terrorisme : principes et tendances

Connaître le dispositif de lutte anti-blanchiment et être en mesure de l'appliquer.

Public

Responsables et collaborateurs des services : audit interne, gestion des risques, conformité et contrôle interne.

Animation

L'animatrice de ce module de formation est experte en lutte anti-blanchiment.

Programme

Les textes :

- Directives,
- Ordonnances,
- Décrets,
- Lignes directives.

Les exemples de blanchiment :

- Les infractions constituant le support du blanchiment,
- Quelques exemples concrets.

Les acteurs dans le dispositif de lutte anti-blanchiment :

- Les impératifs s'imposant aux acteurs dans le cadre de leur activité : De l'entrée en relation...
- A la gestion du portefeuille des clients, la surveillance des comptes.

Evaluation du dispositif mis en place :

- Moyens informatiques en fonction de la taille des établissements,
- Difficultés de paramétrage des outils informatiques LAB,
- Le dispositif de LCB-FT doit être pleinement intégré dans les champs du contrôle interne,
- Intégrations des rapports sur le dispositif LAB dans les communications à l'ACP.

Les attentes de l'ACP.



1 jour

Code : M-CIGC-1

Fraude dans le secteur financier (Détection/Prévention)

Connaître les clés d'un dispositif de prévention et de détection de la fraude et être en mesure de le mettre en place.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques, conformité et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation fait partie du pôle d'expertise Deloitte Risk Advisory avec une spécialisation sur les problématiques autour de la conformité, de la fraude et de la lutte anti-blanchiment.

Pré-requis

Connaissance de l'activité bancaire.

Programme

Identification et évaluation des risques de fraudes :

- Typologies et référentiel des risques,
- Cartographie,
- Liens avec la gestion des risques opérationnels.

Dispositif de prévention et de contrôle :

- Procédure anti-fraude,
- Trois niveaux de contrôle,
- Whistleblowing.

Détection et investigation de la fraude :

- Quels outils ?
- Comment traiter les alertes ?
- Investigation.



1 jour

Code : M-CIGC-2

Gouvernance et contrôle interne dans le secteur financier (banque, assurance, gestion d'actifs) : principes et meilleures pratiques

Maîtriser le cadre, les principes fondamentaux et les meilleures pratiques de la gouvernance et du contrôle interne dans le secteur financier.

Connaître les problématiques du contrôle interne sur la gestion d'actifs.

Public

Responsables et collaborateurs des services : comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, back-office, gestion d'actifs, gestion des risques et conformité.

Animation

Les animateurs de ce module de formation sont des experts en réglementation bancaire et asset management.

Pré-requis

Connaissance des fondamentaux de la supervision et de la réglementation bancaire et financière.

Connaissance des fondamentaux de la gestion d'actifs et de l'organisation des sociétés de gestion.

Programme

1^{re} partie

Principales notions et enjeux liés à la gouvernance et au contrôle interne :

- Objectifs de la gouvernance et du contrôle interne,
- Principaux textes et référentiels : LSF, SOX, COSO, etc.,
- Modèles de gouvernance et meilleures pratiques.

La cadre réglementaire et les acteurs impliqués dans le secteur financier :

- Autorités bancaires et financières françaises et/ou européennes (selon public),
- Focus sectoriel Banque : Arrêté 3 novembre 2014,
- Focus sectoriel Assurance : Décrets de 2006 et 2008 et impacts de Solvabilité II,
- Focus sectoriel AM : RGAMF.

Les composantes et les outils d'un dispositif efficace :

- Cartographier les risques et les processus : identifier et évaluer,
- Définir une charte de contrôle interne et de gouvernance,
- Définir les rôles et responsabilités (administrateurs, direction générale, comités, Direction des risques, Direction du contrôle interne, Direction de l'audit interne, etc.),
- Organiser les fonctions de contrôle (rôles, périmètres, interactions, etc.),
- Construire un référentiel de contrôle,
- Déployer un dispositif de contrôle sur trois niveaux.

Le pilotage, l'évaluation et le reporting :

- Assurer l'animation, la communication et la conduite du changement,
- Mettre en place des outils et indicateurs de pilotage,
- Evaluer l'efficacité des activités de contrôle,
- Assurer le reporting des activités de contrôle en interne,
- Respecter les obligations de reporting réglementaire,
- Former les opérationnels au contrôle interne et diffuser une culture de maîtrise des risques au sein de l'entreprise.

2^e partie

Les obligations réglementaires.

L'organisation des fonctions de contrôle (contrôle permanent, contrôle périodique).

Outils pour mettre en place un dispositif de contrôle interne :

- Les risques spécifiques en gestion d'actifs,
- Illustrations de mesures de contrôle pour limiter ces risques,
- Les certifications associées type ISAE 3402.

Les certifications externes sur le dispositif de contrôle interne.



1 jour

Code : M-CIGC-3

Fonction conformité : enjeux et meilleures pratiques

Sensibiliser les collaborateurs nouveaux entrants dans les fonctions conformité et renforcer les compétences des collaborateurs en place sur les meilleures pratiques.

Public

Collaborateurs des services conformité et contrôles permanents.

Animation

L'animateur de ce module de formation fait partie du Pôle d'expertise Risk Advisory de Deloitte et dispose d'une expérience en termes de conseil auprès des fonctions conformité dans les institutions financières et les grands corporates.

Pré-requis

Connaissances génériques des activités de conformité.

Programme

Contexte et enjeux pour les Compliance Officers :

- Enjeux économiques et locaux,
- Pressions réglementaires et fiscales accrues,
- Attentes croissantes en matière de culture conformité.

Quelles réponses ?

- Actionner les leviers traditionnels : gouvernance, ressources, systèmes & contrôles, reporting & indicateurs..
- Capitaliser sur le Technology & l'Analytics pour gagner en efficacité,
- Focus KYC.



0,5 jour

Code : B-CIGC-3

Abus de marché

Comprendre et détecter les abus de marché.

Public

Cette formation est destinée aux collaborateurs des Prestataires de Services d'Investissements : services audit interne, conformité, juridique, etc.

Animation

L'animatrice de ce module de formation est une ancienne inspectrice de la Direction des Enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle a conduit plusieurs enquêtes sur des cas d'abus de marché.

Pré-requis

Connaissance générale des activités de marché.

Programme

Fonctionnement de l'Autorité de Marchés Financiers :

- statut et gouvernance ;
- missions, pouvoirs et organisation de la filière répressive de l'AMF.

Définition des Abus de marchés :

- manquement d'initiés ;
- manipulation de cours.

La détection des opérations suspectes :

- obligations réglementaires ;
- jurisprudence ;
- points d'attention.

La répression des abus de marché : nouveautés procédurales :

- pénalisation croissante ;
- promotion des solutions transactionnelles.

Cas pratique.



1 jour

Code : B-CIGC-4

Visites inopinées

Gérer efficacement les visites inopinées des autorités administratives ou judiciaires et des huissiers.

Public

Cette formation est destinée aux Directions Juridiques, de l'audit interne, de la Conformité et au Secrétariat Général.

Animation

L'animatrice de ce module fait partie des équipes Deloitte Forensic et est une ancienne inspectrice de la Direction des Enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers.

Pré-requis

Aucun.

Le +

Un module pragmatique et opérationnel permettant de bien se préparer aux visites inopinées.

Programme

Introduction

Arrivée de l'autorité

- Personnes présentes.
- Vérification des pouvoirs de visite.
- Refuser l'accès aux locaux ?
- Demander la présence d'un avocat ?

Le déroulé de la visite

- Principes de base.
- Niveau de coopération.
- Gestion du temps et des personnes.
- Implication des informaticiens de la société.

Les pièces saisies

- Ce qui peut être saisi.
- Les limites aux saisies par les autorités.

La fin de la visite

- Importance du procès-verbal.
- Suivi post-visite.
- Comment contester les visites.

Questions pratiques



0,5 jour

Code : B-CIGC-5

Dispositif de détection des opérations suspectes

Comprendre les enjeux et les risques liés à la mise en œuvre du dispositif de détection des opérations suspectes.

Public

Cette formation est destinée aux collaborateurs des Prestataires de Services d'Investissements : services audit interne, conformité, juridique, etc.

Animation

L'animatrice de ce module de formation est une ancienne inspectrice de la Direction des Enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle a conduit des enquêtes sur des cas d'abus de marché et évalué le dispositif de détection des opérations suspectes de plusieurs établissements financiers.

Pré-requis

Connaissance générale des activités de marché.

Le +

Un module basé sur des exemples concrets permettant d'aborder les obligations réglementaires sous un angle pratique.

Programme

Les enjeux de la détection des opérations suspectes :

- les attentes de l'AMF ;
- les risques en cas de défaillance du dispositif.

Les cas d'abus de marché devant être détectés :

- manipulations de cours ;
- manquements d'initiés.

Les caractéristiques du dispositif à mettre en œuvre :

- les obligations des prestataires de services d'investissement ;
- les nouveautés de MAR ;
- les précisions apportées par les Standards techniques européen.

Les points d'attention issus de la jurisprudence.



0,5 jour

Code : B-CIGC-6

Filière répressive

Connaître les missions, pouvoirs et pratiques de l'Autorité des Marchés financiers dans sa fonction répressive.

Public

Cette formation est destinée aux collaborateurs de Prestataires de Services d'Investissements et de sociétés cotées : services audit interne, conformité, juridique...

Animation

L'animatrice de ce module fait partie des équipes Deloitte Forensic et est une ancienne inspectrice de la Direction des Enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers.

Pré-requis

Connaissance générale des activités de marché.

Le +

Un module simple et concret permettant de découvrir le rôle de l'AMF dans la répression des infractions financières.

Programme

Statut et missions de l'Autorité des Marchés Financiers :

- Statut.
- Organisation/Gouvernance.

Focus sur la filière répressive :

- Missions et procédures.
- Distinction Direction des Enquêtes et Direction des Contrôles.
- Pouvoir des enquêteurs.
- Procédure devant la Commission des sanctions.
- Sanction/recours.
- Textes applicables.
- Principaux manquements sanctionnés.



0,5 jour

Code : B-CIGC-7

Les méthodes anti-dilutives

Connaître les différentes méthodes anti-dilutives internes et externes à l'OPCVM.

Public

Responsables et collaborateurs des services : audit interne, gestion des risques, gestion d'actifs et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en gestion d'actif.

Pré-requis

Connaissance du métier et de l'organisation d'un Asset Manager.
Maîtrise des fondamentaux de la gestion de portefeuille.

Programme

Qu'est-ce l'effet de dilution ?

- La singularité française,
- Les enjeux opérationnels,
- Les principes d'équité des porteurs

Les différentes méthodes anti-dilutives :

- Les méthodes internes à l'OPCVM,
- Les méthodes externes à l'OPCVM.

Etudes de cas



1 jour

Code : GA-EO-1

Meilleures pratiques en matière de reporting

Disposer de tous les éléments nécessaires à la construction d'un catalogue de reportings investisseurs.

Public

Responsables et collaborateurs des services : audit interne, gestion des risques, gestion d'actifs et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en réglementation Asset Management.

Pré-requis

Connaissance du métier et de l'organisation d'un Asset Manager.
Maîtrise des fondamentaux de la gestion de portefeuille.

Programme

Jour 1

Contexte :

- L'exigence de transparence des investisseurs,
- La définition progressive d'un cadre normatif,
- Le point de vue des sociétés de gestion.

La prestation de reporting, réflexions et actions entreprises sur la Place :

- Des organisations à la recherche d'un modèle,
- De fortes contraintes pour les solutions technologiques,
- Des méthodes en phase de rationalisation.

Catalogue des états de reporting, définition de la cible :

- Recensement des états à fournir pour un catalogue cible,
- Finalités de ces états.

Jour 2

Méthodes et traitement des états de reporting :

- Informations générales,
- Descriptions des portefeuilles,
- Analyse de performance et indicateurs de risque.

Questions soulevées lors de la mise en œuvre de ces méthodes :

- Choix du mode de présentation / choix du mode de comparaison,
- Traitement des produits dérivés,
- Prise en compte des inventaires des OPCVM présents dans le fonds étudié.

Perspectives : enjeux des solutions de diffusion

- Evolutions de la réglementation,
- Individualisation et gestion de masse.



2 jours

Code : GA-EO-2

Introduction à l'attribution de performance

Comprendre les différents concepts et l'apport des différentes méthodes d'attribution de performance.

Public

Responsables et collaborateurs des services : audit interne, gestion des risques, gestion d'actifs et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en réglementation Asset Management.

Pré-requis

Connaissance du métier et de l'organisation d'un Asset Manager.
Maîtrise des fondamentaux de la gestion de portefeuille.

Programme

Attribution de performance actions :

- Définitions des principaux concepts,
- Illustration des résultats et guide d'interprétation.

Attribution de performance obligataire :

- Approche 1 : décomposition par spreads successifs,
- Approche 2 : décomposition par portefeuilles synthétiques.

Les enjeux de l'attribution de performance :

- Enjeux pour les différents départements de la société de gestion,
- Enjeux pour la gestion actions,
- Enjeux pour la gestion obligataire.



1 jour

Code : GA-EO-3

Conformité avec les normes internationales GIPS : les concepts clés

Comprendre et assimiler les normes GIPS.

Public

Responsables et collaborateurs des services : audit interne, gestion des risques, gestion d'actifs et back-office.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en réglementation Asset Management.

Pré-requis

Connaissance du métier et de l'organisation d'un Asset Manager.
Maîtrise des fondamentaux de la gestion de portefeuille.

Programme

Introduction aux standards.

Présentation des concepts : Firme, composite, etc.

Organisation et outils.

Reporting et certification.



1 jour

Code : GA-EO-4

La distribution de fonds

Acquérir une vision globale de la distribution de fonds en Europe, les types de produits, les différents modèles de distribution et les rôles et responsabilités du distributeur.

Public

Responsables et collaborateurs des services : audit interne, contrôle interne, gestion des risques, gestion d'actifs, back-office, conformité et chargé de clientèle.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en gestion d'actifs.

Pré-requis

Connaissance des fondamentaux de la gestion d'actifs.

Programme

Panorama du marché :

- Le marché de la distribution dans le monde et en Europe,
- Compétitivité des fonds européens vs US,
- Tendances du marché mondial de la distribution.

Les modèles de distribution :

- Le distributeur : un intermédiaire entre la société de gestion et le client final,
- La chaîne de valeur producteur – distributeur,
- Les différents modèles de distribution des producteurs.

Les canaux de distribution :

- Les canaux de distribution traditionnels,
- Les CIF / CGP/ CGPI,
- Les plateformes de distribution alternatives.

Rôles et responsabilités du distributeur :

- Le rôle du distributeur,
- Les responsabilités du distributeur,
- MIF 2 : les principales évolutions.

La rémunération des distributeurs :

- Panorama des frais,
- Des différences de tarification selon la classe d'actifs,
- Les composantes de la rémunération du distributeur.



1 jour

Code : GA-DM-2

Comprendre l'Asset Servicing

Acquérir une vision transversale des acteurs et des activités de l'Asset Servicing (dépositaires, administrateurs de fonds...).

Public

Responsables et collaborateurs des services : audit interne, contrôle interne, gestion des risques, gestion d'actifs, back-office, conformité et chargé de clientèle.

Animation

L'animateur de ce module de formation est expert en gestion d'actifs.

Pré-requis

Connaissance des acteurs et de l'organisation des marchés financiers.

Programme

Préambule : les autorités de régulation et de surveillance des marchés :

- Les organismes internationaux,
- Les autorités européennes,
- Les autorités de tutelle en France,
- Les instances de concertation françaises.

Qu'est-ce que le post-marché ? Qui sont les acteurs ?

- Rappels sur la Gestion d'Actifs et l'environnement OPC,
- La chaîne de valeur des métiers Titres,
- Le Dépositaire,
- Le gestionnaire de passif.

Les infrastructures de marché :

- Les systèmes de Place & acteurs en présence,
- La négociation,
- La compensation,
- Le règlement / livraison.



1 jour

Code : GA-DM-3

Réglementation FATCA

Comprendre les critères d'éligibilité aux statuts FATCA et les obligations associées ainsi que les impacts opérationnels (KYC, reporting, FATCA Compliance Program...).

Public

Responsables et collaborateurs des établissements financiers, asset manager, banque et assurance.

Animation

Les animateurs de cette formation sont des experts dans la réglementation FATCA.

Pré-requis

Connaissance du métier et de l'organisation d'Asset Management.

Programme

Présentation du cadre réglementaire :

- Contexte et objectifs de FATCA,
- Impacts de FATCA pour toutes les institutions financières, même les non US,
- Rappel du calendrier d'implémentation FATCA,
- Les principaux concepts définis par les Final Regulation (PFFI, Deemed-Compliant FI, NFFE, NPFFI, EAG, Financial account, applicabilité du régime de Sponsoring/ Sponsored entity, Specified US Person),
- La négociation d'IGA (Qu'est-ce qu'un IGA ? - Les principaux concepts clés de FATCA sous un IGA (Reporting, Non-Reporting) - Quelles sont les différences/ obligations entre un IGA modèle 1 et un IGA modèle 2 ?).

Présentation des principaux statuts FATCA (critères d'éligibilité et obligations associées) :

- Présentation des principaux statuts FATCA hors IGA (PFFI - Deemed-Compliant FI (détails à compléter en fonction de l'activité des participants) - NFFE- NPFFI),
- Présentation des principaux statuts FATCA dans le cadre d'un IGA (Reporting FI - Non Reporting FI).

Calendrier de production des reporting FATCA.

Impacts opérationnels : Gouvernance, Processus, Juridique/conformité, IT, Formation /Communication.

Sanctions en cas de non-conformité.

L'après-FATCA : échanges bilatéraux d'information au niveau de l'OCDE - CRS (Common Reporting Standard) et calendrier d'implémentation.



1 jour

Code : GA-DM-4

MiFiD 2 – Directives marchés d'instruments financiers

Acquérir une meilleure connaissance de la réglementation - MiFiD est applicable depuis le 3 janvier 2015.
Anticiper ses impacts sur son activité propre ainsi que sur l'activité de ses clients.
Etre capable de définir la nature des mesures pertinentes à prendre pour être conforme à cette réglementation.

Public

Tout public.

Animation

L'animateur de ce module de formation est un expert en réglementation financière, tout particulièrement relative à la gestion d'actifs.

Pré-requis

Connaissances générales en gestion d'actifs.

Programme

Rappel du contexte réglementaire.

Gestion des conflits d'intérêts et inducements :

- Création du conseil indépendant,
- Third party payments,
- Recherche en investissement / analyse financière,
- Conflits d'intérêts.

Gouvernance du produit et information du client :

- Gouvernance du produit – la clientèle cible,
- Information du client,
- Contrat avec le client,
- Comptes rendus à fournir au client.

Traitement des ordres :

- Produits complexes,
- Best selection,
- Obligation de négociation sur certains marchés,
- Transparence pré et post-trade,
- Position sur dérivés sur matières premières.

Organisation du psi :

- Organe de direction,
- Traitement des réclamations,
- Rémunération du personnel,
- Conservation des données,
- Passeport.



0,5 jour

Code : GA-DM-5

Les nouvelles dispositions de UCITS V : la relation dépositaire – SGP en question

Acquérir une meilleure connaissance de la réglementation UCITS et notamment de ses évolutions récentes.

Anticiper ses impacts aussi bien sur sa propre activité que sur celle de ses clients. Etre capable de définir la nature des mesures pertinentes à prendre pour être conforme à cette réglementation.

Public

Tout public.

Animation

L'animateur de ce module de formation est un expert en réglementation financière, tout particulièrement relative à la gestion d'actifs.

Pré-requis

Connaissances générales en gestion d'actifs.

Programme

Introduction.

La rémunération du personnel et les sanctions :

- La rémunération du personnel des SGP,
- Le régime des sanctions.

Focus sur le dépositaire :

- Définition des entités habilitées à exercer la fonction de dépositaire,
- La relation dépositaire – SGP,
- Garde des actifs de l'OPCVM et délégation,
- Autres tâches et responsabilités,
- Réutilisation des actifs,
- Exigence d'indépendance,

Conclusion.



0,5 jour

Code : GA-DM-6

Comment mettre en œuvre la loi Sapin 2 ?

Maîtriser les dernières évolutions du cadre légal anti-corruption français.

Appréhender de façon pragmatique l'article 8 et les 8 mesures de l'article 17 de la Loi Sapin 2.

Adapter les impacts de l'article 17 à vos réalités opérationnelles.

Public

Responsables et collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence.

Animation

L'animateur de ce module est spécialisé sur les problématiques de fraude et de corruption et intervient dans la mise en place de programme de conformité anti-corruption, aussi bien au sein de grands groupes que de PME. Il a notamment développé un savoir-faire pragmatique sur les sujets suivants : rédaction/mise à jour de Code de conduite, mise en place de dispositif d'alerte, élaboration/mise à jour de cartographie des risques de corruption, due diligences sur les tiers et due diligences dans le cadre d'opérations M&A, conduite d'investigations et audits de conformité, et formation/sensibilisation sur les thèmes de la fraude et de la corruption.

Pré-requis

Connaissance générale sur la notion de corruption.
Connaissance générale sur la Loi Sapin II.

Le plus

Un module pragmatique et partageant un retour d'expérience permettant de :

- mieux comprendre les contraintes et les enjeux de l'article 8 et l'article 17 de la Loi Sapin II ;
- aborder les points clés présidant la mise en place d'un programme de conformité anti-corruption.

Programme

Gouvernance

Alignement du programme de conformité anti-corruption sur le système de gouvernance afin d'améliorer l'effet global des mesures prises par l'organisation.

Code de conduite

Enjeux liés au Code de conduite.
Exemples de thématiques abordées.

Dispositif d'alerte

Enjeux liés à la mise en place d'un dispositif d'alerte (considérations techniques, opérationnelles et juridiques).

Cartographie des risques de corruption

Contraintes et enjeux liés à l'élaboration de la cartographie des risques de corruption.

Evaluation des partenaires commerciaux

Procédures d'évaluation des partenaires commerciaux au regard de la cartographie des risques.
Due diligences pré et post acquisition dans le cadre d'opérations M&A.

Procédures de contrôles comptables

Enjeux liés aux procédures de contrôles comptables et la mise en place audits de conformité.

Dispositif de formation et de sensibilisation

Les modalités de formation liées à la mise en place d'un programme de conformité anti-corruption.

Dispositif de sanctions disciplinaires

Régime de sanctions disciplinaires permettant de sanctionner les salariés de la société en cas de violation du code de conduite de la société.
Exemples de sanctions et dispositifs d'investigation en cas d'allégations.

Dispositif de contrôle et d'évaluation interne

Dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre par l'organisation



0,5 jour

Code : GA-DM-7

Contacts



Véronique Staat

Associée Capital Humain
Deloitte Learning & Development
vstaat@deloitte.fr
Tél. : + 33 1 55 61 66 65
Mobile : + 33 6 80 59 70 17

Retrouvez toutes nos informations sur
https://deloitte_learning-and-development.fr

Inscriptions	Questions pédagogiques, développement de nouveaux programmes et autres services		
Nathalie Hounkpe Tél. : + 33 1 55 61 27 83 nhounkpe@deloitte.fr ou frorganismeformation@deloitte.fr	Anne Puechberty Tél. : +33 1 58 37 02 87 Mobile : +33 6 81 80 00 44 apuechberty@deloitte.fr ou frorganismeformation@deloitte.fr	Anne-Claire Freudenreich Tél. : +33 1 55 61 21 77 Mobile : +33 6 71 53 81 34 afreudenreich@deloitte.fr ou frorganismeformation@deloitte.fr	Agnès Montenvert Tél. : +33 1 40 88 71 26 Mobile : +33 6 32 88 86 73 amontenvert@deloitte.fr ou frorganismeformation@deloitte.fr
Deloitte Learning & Development			
Tour Majunga 6, place de la Pyramide, La Défense 9 – 92908 Paris La Défense Cedex			
Deloitte Learning & Development est référencé Data Dock https://deloitte_learning-and-development.fr			

Deloitte.

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL), société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. DTTL (ou « Deloitte Global ») ne fournit pas de services à des clients. Pour en savoir plus sur notre réseau global de firmes membres : www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte
6, place de la Pyramide – 92908 Paris La Défense Cedex

© 2019 Deloitte SAS – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited – Tous droits réservés
Studio Design Paris